

Fiche technique

ADUKA[®]**Herbicide pour les céréales d'automne**

Matière active: 400 g/l flufénacet (32,5%)
200 g/l diflufénican (16,3%)

Formulation: suspension concentrée (SC)

DESCRIPTION:

ADUKA est un herbicide combiné à base de flufénacet et de diflufénican pour le traitement d'automne des céréales. **ADUKA** combat les graminées (vulpin, agrostide, pâturin annuel, ray-grass) et les mauvaises herbes dicotylédones dans les céréales d'automne. L'action se fait principalement par le sol. Les deux matières actives restent efficaces pendant plusieurs semaines, de sorte que les graminées et les adventices dicotylédones qui germent plus tard sont également bien touchées.

EMPLOI:

Céréales: 0,4-0,6 l/ha

Application: automne, pré-levée - post-levée (BBCH 00-24). Utilisation de la quantité de bouillie habituelle dans la pratique, soit 200-400 l/ha.

ADUKA peut être utilisé sur le blé, l'épeautre, l'orge, le seigle et le triticale. Le produit ne doit pas être utilisé sur l'avoine.

0,4 l/ha contre l'agrostide et pâturin annuel et lors d'un enherbement normal en dicotylédones. En règle générale, ce dosage suffit contre les adventices levant en automne. Lors d'un enherbement important avec gaillet ou matricaire camomille, il sera peut-être nécessaire de procéder à un traitement de correction au printemps avec Starane XL 1,5-1,8 l/ha.

0,6 l/ha contre vulpin des champs (levée d'automne), autres graminées et dicotylédones.

Recommandation pour les sites classiques de vulpin:

Pour lutter efficacement contre le vulpin des champs, 240 g de flufénacet/ha sont nécessaires. Cette concentration de matière active correspond à

une dose de 0,6 l/ha d'**ADUKA**. L'ajout de diflufénican dans **ADUKA** améliore l'efficacité du flufénacet contre les graminées et apporte en plus une action décisive contre les mauvaises herbes dicotylédones. La lutte contre le vulpin se fait de préférence en prélevée, mais au plus tard pendant la levée. L'adjonction de chlortoluron (Arlit) ou de prosulfocarb (Boxer) à **ADUKA** peut renforcer l'efficacité contre le vulpin en plus.

Dans tous les cas, une humidité suffisante du sol, un lit de semence finement émiété et un bon rappuyage du sol (éventuellement un roulage avant l'application) sont indispensables pour une efficacité optimale des substances actives puissantes contre les graminées que sont le flufénacet, le prosulfocarb et le chlortoluron. Une profondeur de semis régulière de 2-3 cm doit être respectée.

Si nécessaire - en fonction de la culture - des traitements ultérieurs peuvent être effectués en automne (**Grant**) ou au printemps (**Agiliti, Grant**).

Résistances aux herbicides du groupe A et/ou B sont actuellement très répandues. Cela signifie que des substances actives normalement efficaces contre le vulpin, comme le pinoxaden (Grant) ou le mésosulfuron (Agiliti), présentent des effets réduits, même en respectant les consignes d'utilisation. Dans de tels cas et en présence d'une forte densité de population de vulpin des champs, il convient d'envisager une "double application" des herbicides en automne. Cela signifie deux applications successives d'herbicides racinaires à un intervalle d'environ 14 jours (pré-levée et post-levée précoce).

P. ex.:

Application en pré-levée des céréales:

ADUKA 0,6 l/ha + Boxer 2-3 l/ha

Application en post-levée précoce (BBCH 11-12):

Arlit 2-2,5 l/ha + **Hysan Aqua** 2-2,5 l/ha



Omya (Schweiz) AG
AGRO CH-4665 Oftringen, Tel. 062 789 23 41
www.omya-agro.ch

CONSEILS D'APPLICATION & SÉLECTIVITÉ:

La meilleure efficacité est obtenue lors de traitements sur des adventices dicotylédones et graminées peu développées (adventices dicotylédones: au stade cotylédone à 2-feuilles au max.; graminées: prélevée jusqu'au stade 1-feuille au plus tard; le vulpin et le ray-grass sont mieux détectés en prélevée; l'agrostide peut aussi être détectée de manière fiable en post-levée précoce) ainsi que sur un lit de semences finement émiété, humide et rappuyé.

L'efficacité peut être réduite sur les sols à forte teneur en humus ainsi que sur les sols lourds à forte capacité d'absorption.

ADUKA est sélectif envers toutes les cultures homologuées. Son emploi est conseillé uniquement sur des semis réguliers avec une profondeur minimale de 2-3 cm. Pour les semis directs, le triticale et le seigle nous conseillons de traiter au plus tôt dès le stade 1-2 feuilles de la culture. Ne pas traiter sur des cultures affaiblies (gel, eau stagnante, stress, etc.) et des sols sableux ou caillouteux. Lors de fortes précipitations après le traitement, un jaunissement passager de la culture est possible.

Dans la production de semences hybrides, certaines lignées mâles et femelles utilisées pour les croisements peuvent montrer une sensibilité plus élevée; de ce fait, l'emploi est déconseillé sur ce type de production.

SPECTRE D'EFFICACITÉ:

Effacité très bonne à bonne (avec 0,6 l/ha):

vulpin	ray-grass
pâturin annuel	agrostide
tabouret des champs	galéopsis
moutarde des champs	matricaire camomille*
pensée des champs	coquelicot
myosotis des champs	séneçon
repousses de colza*	morelle noire
gaillet	géranium
véroniques	lamier
galinsoge	mouron des oiseaux
chénopodes	capselle

* jusqu'à cotylédons

Effacité partielle (avec 0,6 l/ha):

Folle avoine	
fumeterre	renouées

Effacité insuffisante:

chiendent rampant	bromes
amarantes	éthuse ciguë
repousses de p.d.t.	bleuet
mercuriale annuelle	vivaces

MISCIBILITÉ:

ADUKA est miscible avec des herbicides comme **Arlit**, **Hysan Aqua**, **Boxer** ou **Grant**.

En cas de mélange, il faut également tenir compte des prescriptions des autres produits.

CULTURES SUIVANTES:

En conditions normales, il est possible de mettre en place toute culture après la récolte. En situation extrême (sols très légers, longue période de sécheresse) il est conseillé d'être prudent envers les cultures dérobées avec prédominance de plantes dicotylédones. Lorsqu'un remplacement prématuré de la culture s'avère nécessaire, il est possible en automne de ressemer du blé.

Au printemps, après un délai de 12 semaines, la mise en place de blé, orge, pois protéagineux, pommes de terre, haricots ou pois est envisageable. Après un labour, il est même possible de cultiver de l'avoine, des betteraves, du maïs ou du tournesol. Lors de mélanges, respecter également les prescriptions pour les produits ajoutés.

CONDITIONS DE PROTECTION POUR L'UTILISATEUR:

Préparation de la bouillie: Porter des gants de protection. Application de la bouillie: Porter des gants de protection + une tenue de protection. Les équipements techniques utilisés lors de l'application (p. ex. cabine de tracteur fermée) peuvent remplacer les équipements personnels de protection s'ils offrent de manière avérée une protection semblable ou supérieure.

CONDITIONS DE PROTECTION POUR L'ENVIRONNEMENT:

SPe 3: Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 6 m par rapport aux eaux de surface. Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de la dérive, conformément aux instructions du service d'homologation.



Omya (Schweiz) AG
AGRO CH-4665 Oftringen, Tel. 062 789 23 41
www.omya-agro.ch

SPe 3: Pour protéger les organismes aquatiques, le risque de ruissellement doit être réduit de 2 points selon les instructions du service d'homologation.

MODE D'ACTION:

ADUKA associe deux matières actives complémentaires: le flufénacet, molécule de la famille des oxyacétamides (groupe HRAC K3) et le diflufénican, appartenant à la famille des phénoxy nicotina nillides (groupe HRAC F1).

Le **flufénacet** agit par inhibition de la synthèse des lipides, bloquant ainsi la croissance et le développement des tissus.

Le **diflufénican** agit par inhibition de la phytoène désaturase, une enzyme intervenant dans la biosynthèse des caroténoïdes, entraînant ainsi l'arrêt de la photosynthèse.

Absorbé aux niveaux principalement racinaire et également foliaire (diflufénican), **ADUKA** peut être appliqué en pré-levée ou post-levée des adventices et agit dès leur germination.

ADUKA a une action qui dure plusieurs semaines et permet ainsi de lutter contre les mauvaises herbes dicotylédones et les graminées qui germent plus tard.

EMBALLAGE: Bouteilles à 1 l
 Carton à 10 x 1 l
 Bouteilles à 3 l
 Carton à 4 x 3 l

DANGER-RISQUE-SÉCURITÉ:

Indications de danger:

GHS07 Attention dangereux
GHS08 Dangereux pour la santé
GHS09 Dangereux pour le milieu aquatique

Mention d'avertissement: attention

Mentions de danger:

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

Mentions de prudence:

P102 Tenir hors de portée des enfants.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P301+P312 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
P391 Recueillir le produit répandu.
P501 Éliminer le contenu/récipient dans un incinérateur agréé.

Les renseignements mentionnés dans cette fiche technique ne sont que des données générales. Respecter scrupuleusement les informations figurant sur les étiquettes.

© Marque déposée de Omya (Schweiz) AG



Omya (Schweiz) AG
AGRO CH-4665 Oftringen, Tel. 062 789 23 41
www.omya-agro.ch